



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le neuf septembre 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier.

Présents : M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, M. ACHARD Patrick, Mme HAESEVOETS Patricia, M. VAYSON DE PRADENNE Bruno, M. Philippe BOUYGES

Absents excusés : NOLLET Catherine (procuration à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve
M. MALBEC Christian (procuration à M. ARENA Xavier)

Secrétaire de séance : M. ACHARD Patrick

Quorum : 6

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 17 Juin 2024
- **Délibération 1** : Renouvellement du bail avec la société de chasse « La protectrice » sur la période 2025-2030
- **Délibération 2** : Ajustement du montant de la prestation de collecte des encombrants
- **Délibération 3** : Demande de remise gracieuse – Régie Camping et Régie Produits divers
- **Délibération 4** : Décision Modificative n°2 : Budget Activités de Loisirs ALP 2024

Points d'information divers

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétaire de séance désigné est **M. Patrick ACHARD**

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n°3 relative à la demande de remise gracieuse – Régie Camping et Régie Produits divers ; il précise en effet que depuis la loi relative à la RGP (Responsabilité du Gestionnaire Publics) et sa prise d'effet au 1^{er} janvier 2023, la demande de remise gracieuse n'existe plus.

Le Conseil Municipal en est d'accord.

La délibération n°3 est donc retirée de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUIN 2024

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 1:

**RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LA SOCIETE DE CHASSE
« LA PROTECTRICE » SUR LA PERIODE 2025-2030**

Délibéré :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail avec l'association de chasse « La Protectrice » pour la location des terrains communaux, celui-ci arrivant à expiration le 31 décembre 2024.

Il vous est proposé de :

- **APPROUVER** le bail de chasse présenté par M. le Maire pour la location des terrains communaux avec la société de chasse « La Protectrice » et tel que joint à la présente,
- **FIXER** le loyer annuel à la somme de 800 €,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le bail ainsi présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le bail de chasse présenté par M. le Maire pour la location des terrains communaux avec la société de chasse « La Protectrice » et tel que joint à la présente,
- **FIXER** le loyer annuel à la somme de 800 €,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le bail ainsi présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

DELIBERATION N°2

**AJUSTEMENT DU MONTANT DE LA PRESTATION
DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Délibéré :

Monsieur le Maire expose ce qui suit à l'Assemblée Délibérante :

Vu le courrier de la Ressourcerie Apt Luberon reçu en Mairie le 17 juin dernier,
Considérant qu'il est précisé que cette structure connaît une diminution des aides de l'Etat et qu'elle se voit contrainte, pour fonctionner, d'augmenter le tarif de sa prestation d'enlèvement d'encombrants,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster le montant de cette prestation, passant de 130 € TTC à 140 € TTC la demi-journée ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce service sur la commune ;

Il est demandé au Conseil de délibérer.

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'ajustement du montant de la prestation de service de collecte des encombrants telle que susvisée, la passant à 140 € TTC la demi-journée ;
- **D'ACCEPTER** que ce nouveau tarif s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'ajustement du montant de la prestation de service de collecte des encombrants telle que susvisée, la passant à 140 € TTC la demi-journée ;
- **D'ACCEPTER** que ce nouveau tarif s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

DELIBERATION N°3

DECISION MODIFICATIVE N°2 **BUDGET ACTIVITES DE LOISIRS ALP 2024**

Délibéré :

Considérant l'erreur qui s'est glissée lors de la saisie et l'enregistrement informatiques du budget ALP 2024, ce qui a conduit à minorer les recettes d'investissement à tort,

Considérant la nécessité de rétablir la correcte reprise des résultats du budget 2023 sur le budget 2024.

Vu la délibération n° 2024-CM2503-11 portant approbation du BP annexe « Activités de Loisirs et professionnelles - exercice 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits suivants :

OUVERTURE DE CREDITS - section INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Opération	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	10003	21	2135	Installations générales	+ 19 324.52 €
R			001	Excédent d'investissement reporté	+ 19 324.52 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Ouvrir les crédits tels que présentés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

POINTS D'INFORMATION DIVERS

- BILAN CANTINE : DONT ACTE
- PETITION DOS D'ANE : UN COURRIER SERA ENVOYE PROCHAINEMENT AUX PETITIONNAIRES ET TIENDRA COMPTE NOTAMMENT DES DONNEES ET AVIS FOUNIS PAR LA GENDARMERIE SUR LA PORTION CONCERNEE
- REVISION TARIFS REMOURASE : SERA DELIBERE EN NOVEMBRE 2024 POUR UNE APPLICATION A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025
- DERNIER CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 16 DECEMBRE 2024

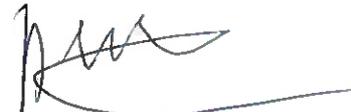
Levée de séance à 19h45

Signature du Maire



Xavier ARENA

Signature du Secrétaire de séance



M. Patrick ACHARD